

■ **FONDATION ALFRED LATOUR**, à Marly, Route de Fribourg 15, c/o BDO Visura. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CCS. Acte constitutif et statuts du 20.09.2004. Règlement du 20.09.2004. But: conserver, promouvoir, diffuser et faire vivre la mémoire et l'oeuvre de l'artiste peintre Alfred Latour (1898-1964) notamment par: la conservation et la restauration des oeuvres, projets et documents dont elle sera propriétaire; l'achat et la vente d'oeuvres et de documents; la cession ou le prêt d'oeuvres ou de documents; l'organisation d'expositions temporaires ou permanentes, voire la création d'un musée; la publication d'ouvrages; la participation à toute activité culturelle pouvant contribuer au rayonnement de l'oeuvre d'Alfred Latour. Ayant un but d'intérêt général, la fondation exclut la poursuite d'un but lucratif ou commercial. La fondation déploiera son activité à l'étranger et en Suisse, principalement dans le canton de Fribourg. Conseil de fondation: Latour Claude, de France, à La Conversion, président, avec signature individuelle; Braunschweig Yves, de Lausanne, à Lausanne, Cauhépe Florence, de Villorsonens, à Marly, Hughes Alan, de Payerne, à Lully (VD), et Latour Jean, de France, à Paris (F), tous quatre membres du conseil, avec signature collective à deux. Réviseur: BDO Visura, à Marly. Journal no 4109 du 22.09.2004 (02468174 / CH-217.3.531.815-8)